

La servitude de passage concernant la SPPL a été octroyé.

C'est le dernier tronçon de 600 mètres environ qui permet de relier le GR 34 de Kerlaz à Douarnenez.

Le projet consiste à aménager le chemin et à le sécuriser.

Pour cela outre le débroussaillage, le talus sera percé pour rejoindre le GR34. A partir de cet endroit, on installera une clôture 3 fils sur 250 mètres et des piquets de bois puis ce sera l'implantation d'un grillage maille carrée type grillage à mouton et piquets bois sur 400 mètres. On créera un fossé étanche qui permettra le l'écoulement des eaux de ruissellement vers le chemin creux sur 60 mètres (demande du CERREMA). A côté de ce fossé il y un ravin sur lequel on implantera une passerelle en bois sur 12 mètres. On débouchera ensuite sur le bas-côté de la départemental près de la plage du Ris. Pour sécuriser le verger du propriétaire on installera un grillage rigide de 1.6 mètre de hauteur.

Pour empêcher le public d'accéder aux les 3 blochauss une clôture rigide de 1.60 mètre de hauteur sera installé.

En outre une barrière agricole (deux unités en vis-à-vis) de 3 mètres de large sera installé pour permettre au propriétaire de tondre son terrain. 5 portillons seront également placés pour que le propriétaire puisse garder la jouissance de tout son terrain.